

# de la Nouvelle-Orléans.

3 BUREAUX: rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 DECEMBRE 1894.

68me Année.

**L'Abelle de la Nouvelle-Orléans.**  
MARDI, 18 DECEMBRE 1894.

**NOUVELLE-ORLEANS.**  
MARDI, 18 DECEMBRE 1894.

**PREMIER LÉGISLATION.**

**EDITEUR GOUVERNEUR.**

**EDITEUR HEBERDARDE.**

**Le Bill de l'Hon. Caffery au Sénat.**

La grande affaire du moment, au Congrès, c'est la question de la "Prime" des législateurs aux planteurs de sucre. Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

Le Sénat a voté, le 15 décembre, un projet de loi qui accorde à ces derniers, à la récolte de 1894, un supplément de 10 cents par tonne de sucre. Ce projet de loi a été adopté à la majorité de 10 voix.

**NECROLOGIE.**

Dimanche dernier, dans la soirée, est mort, à un âge très avancé, quatre-vingt-trois ans, M. Joseph B. Caffery, ancien maire de notre ville, M. Joseph B. Caffery.

Il était né le 15 décembre 1821, à New Orleans, et avait été élu maire de notre ville en 1870. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

M. Caffery était un homme d'un caractère ferme et d'une grande énergie. Il avait été élu maire de notre ville à une époque où la situation était très difficile, et il avait su mener à bien ses fonctions.

Il était très aimé de ses concitoyens, et sa mort a été ressentie comme une perte. Ses obsèques auront lieu le mardi prochain, à midi, à l'église St. Charles.

M. Caffery était marié et avait eu plusieurs enfants. Il avait été élu sénateur de la Louisiane en 1874, et avait été réélu en 1880 et 1886.

**C. E. KELLS & M. VIET**  
113 rue de Chartres, N. O.

**NOUVELLE CONFISERIE.**  
M. B. OLDENBURG.

Grand assortiment complet de Fruits Glacés et Cristaux.  
Chocolats fins, Dragées et Caramelles.

Ordonnez vos commandes, et vous recevrez les articles frais et bien emballés.

**CONFISERIE**  
ALBERT C. MARCHAL.

Gérant du

**Wagner**

88 RUE ROYALE, Nouveau Numéro 412.

Fruits Glacés et Cristallisés, Marrons Glacés, etc., Grande Variété de Chocolats Fins, Dragées, Bonbonnières et Caramelles.

Je me suis procuré les services de M. Adolphe Lemaire pour les spécialités de Pâtisseries, Nougats, etc., etc.

**Succursale de la Compagnie d'Assurances de Son Mutual**  
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurances PHENIX de Hartford, Conn.

**CONFISERIE MANESSIER,**  
COIN ROYALE et St-PIERRE.

Grand Assortiment Complet de Fruits Glacés et Cristallisés.

Grandes Variétés de Chocolats Fins, Dragées, Bonbonnières et Caramelles.

Commandes pour Soirées, etc., Exécutées Artistiquement.

**TO-KALON**  
DEPOT DE VINS.

Rue Royale, coin Toulouse, NOUVELLE-ORLEANS.

**VINS ROUGES.**  
Vins Blancs, et de toutes sortes.

**PAUL N. VERNEUILLE,**  
SEUL AGENT.

**J. B. JUNQUA**  
N° 631 rue St-Louis, près Decatur.

Le 18 décembre 1894.

**A VENDRE.**  
Toute sorte de Graines.

**PUECH & FRERET,**  
N° 113 rue de Chartres, N. O.

**P. LABAT**  
Acquéreur des Caves Bordelaises.

**LEON F. JANIN,**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ANT. CASTEL**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**Simon**  
Le plus durable! La meilleure ressemblance!  
Le meilleur pour le plus convenable comme un présent de Noël.

**NOUS RÉDUISONS PRESQU'À NÉANT TOUTS LES PRIX.**

**PAS DE MARCHANDISES ANCIENNES OU ENDOMMAGÉES.**

**Vêtements, d'Articles de Toilette et de Chapeaux pour Messieurs, Jeunes Gens et Enfants, qu'il y ait jamais eu à la Nouvelle-Orléans.**

**Par-dessus qu'ils montrent partout où ils se portent nos regards, nous avons clairement démontré comment il faut vendre des vêtements, des Articles de Toilette et des Chapeaux à la Nouvelle-Orléans.**

**FAREDESSES—**  
Vêtements complets pour hommes.

**PANTALONS—**  
Vêtements complets pour enfants.

**C. LAZARD CO., Limited,**  
229 à 239 RUE CANAL, COIN NORD PETERS.

**CONFISERIE MANESSIER,**  
COIN ROYALE et St-PIERRE.

Grand Assortiment Complet de Fruits Glacés et Cristallisés.

Grandes Variétés de Chocolats Fins, Dragées, Bonbonnières et Caramelles.

Commandes pour Soirées, etc., Exécutées Artistiquement.

**STEINWAY CHICKERING KNABERSON MEHLER B. H. FISHER SHONINGER PEASE PLEYEL**

**PIANOS**  
Et par conséquent les plus durables et les meilleurs.

**GRUNEWALD**  
137 RUE DU CANAL.

**LE RUBAN BLEU**  
POUR LES MEILLEURS PIANOS.

**JUNIUS HART,**  
N° 47 RUE ROYALE.

**THERMOMÈTRES MÉDICAUX**  
NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE.

**BREVETÉ en France et à l'Étranger.**

**Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le D<sup>r</sup> DUJARDIN-BEAUMETZ.**

**Adopté par MM. les D<sup>rs</sup> PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES.**

**A Paris, chez l'inventeur BLOCH, 5, place de la République.**

**A VENDRE.**  
Toute sorte de Graines.

**PUECH & FRERET,**  
N° 113 rue de Chartres, N. O.

**P. LABAT**  
Acquéreur des Caves Bordelaises.

**LEON F. JANIN,**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ANT. CASTEL**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**ROYALE et DUMAINE.**  
N° 134 rue de Chartres, N. O.

**C. LAZARD & CO., LTD.**  
LES ANCIENS ET POPULAIRES

**Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.**

Plus de \$51,000,000 de pertes payées aux États-Unis.

**FRANTZ & OPITZ,**  
HORLOGERS et JOAILLERS.

**DEPOTS DE GLACES**  
D'OBJETS D'ARTS.

**CONCURRENCE DÉFIÉE.**

**AMUSEMENTS.**  
ACADEMIE DE MUSIQUE.

**THEATRE DE L'OPERA.**

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.

**AMUSEMENTS.**  
THEATRE DE L'OPERA.